

N/REF : 14/03/2025 14H38 C:009169 I:14079

V/Email reçu le Vendredi 14/03/2025 a 14H38

SELON DEVIS N° 5030078

**COPROPRIETAIRE DU 4 RUE SAINT
GUILLAUME
4 RUE SAINT GUILLAUME
35000 RENNES**

IMMEUBLE : 4 GUILLAUME
4 RUE SAINT GUILLAUME
35000 RENNES

Rennes, le 19 Mars 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 4 GUILLAUME - M STEVANT 06 80 21 64 78

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5030078 du 14/03/2025 d un montant de
933.10 € TTC

Donneur d'ordre : M. . STEVANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Mise a disposition d'un véhicule de curage équipé d'une pompe hautepression
et d'une pompe d'aspiration.

INTERVENTION DU 14/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
OUVERTURE DE LA DALLE BETON AU MARTEAU PIQUEUR
CONSTAT : TRES PEU DE PENTE POUR L'ÉVACUATION DES EAUX USÉES
REPLIS MATERIEL
DEVIS A SUIVRE POUR OUVERTURE DALLE SUR 4ML ET POSE DE TUYAU AFIN
D'AMÉLIORER LA PENTE D'ÉVACUATION

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 17/03/25 a 09H42 M. . STEVANT

FB TT Email envoyé le 14/03/25 a 14H34 M. . STEVANT

LC TT Email envoyé le 14/03/25 a 14H32 M. . STEVANT

LC LCOMPTER Email envoyé le 14/03/25 a 14H20 M. . STEVANT

FB TT Email envoyé le 14/03/25 a 12H38 M. . STEVANT

!!!!!!! ANNULE ET REMPLACE LE DEVIS PRECEDENT !!!!!!!
TRAVAUX SANS GARANTIE DE RESULTAT D'ÉCOULEMENT
Suite a donner : OUI. Le 14/03/2025 a 19:52

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
===== FUIITE QUI APPARAÎTRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	848,28	848,28
	TOTAL H.T.		848,28
	T.V.A. a 10,00%		84,82
	TOTAL T.T.C.En EURO		933,10

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.